



الجمهورية الجزائرية  
الديمقراطية الشعبية

# الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، أوامر ومراسيم  
قرارات، مقررات، مناشير، إعلانات وبلغات

	ALGERIE		ETRANGER		DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, Av A. Benbarek - ALGER Tél : 66-18-15 à 17 — C.C.P 3200-50 - ALGER
	6 mois	1 an	6 mois	1 an	
Edition originale ....	14 DA	24 DA	20 DA	35 DA	(Frais d'expédition en sus)
Edition originale et sa traduction .....	24 DA	40 DA	30 DA	50 DA	

*Edition originale, le numéro : 0,25 dinar Edition originale et sa traduction, le numéro : 0,50 dinar. Numéro des années antérieures (1962-1970) : 0,35 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations Changement d'adresse. ajouter 0,30 dinar Tarif des insertions : 3 dinars la ligne.*

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,  
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES  
(Traduction française)

## SOMMAIRE

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Arrêté du 12 juin 1972 fixant les limites des zones où le pilotage maritime est obligatoire, p. 874.

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 30 mai 1972 portant désignation des jurys de titularisation à l'égard des corps d'administration générale de moins de 20 agents, p. 874.

#### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 22 avril 1972 fixant les subdivisions des directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya, p. 875.

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 5 août 1972 mettant fin aux fonctions du directeur général de la société nationale des tanneries algériennes, p. 885.

#### AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 885.

## DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

### MINISTRE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Arrêté du 12 juin 1972 fixant les limites des zones où le pilotage maritime est obligatoire.

Le ministre d'Etat chargé des transports,

Vu l'ordonnance n° 71-29 du 13 mai 1971 portant création de l'office national des ports ;

Vu l'ordonnance n° 71-30 du 17 juin 1971 relative au régime du pilotage maritime ;

Vu le décret n° 71-168 du 17 juin 1971 portant attribution du pilotage maritime à l'office national des ports ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Les zones où le pilotage maritime est obligatoire pour les ports ci-après désignés, ont pour limites :

**Port de Ghazaouet** : A l'est, le méridien passant par le poste de vigie de Touent, à l'ouest, le méridien passant par le village d'El Amadra.

**Port d'Oran** : Le relèvement au 205 du fort Lamoune et le relèvement au 071 de la pointe de Canastel.

**Port d'Arzew** : Le parallèle du phare de l'ilot d'Arzew et le méridien 00° 10' ouest.

**Port de Mostaganem** : Le parallèle de la pointe de Mostaganem ou pointe de Kharouba et le méridien de la Salamandre.

**Port d'Alger** : Le méridien 3° 6' Est et le parallèle du phare de l'Amirauté.

**Port de Béjaïa** : La ligne joignant le cap Carbon au Cap Aokas.

**Port de Jijel** : Le méridien de la citadelle, le méridien d'El Kouliat et le parallèle 36° 50' nord.

**Port de Skikda** : La ligne joignant Srigina au ras Fefelahn.

**Port de Annaba** : La ligne joignant le cap de gardé à l'embouchure de l'oued Namoussa.

Art. 2. — Le directeur de la marine marchande et le directeur général de l'office national des ports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 juin 1972.

Rabah BITAT

### MINISTRE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 30 mai 1972 portant désignation des jurys de titularisation à l'égard des corps d'administration générale de moins de 20 agents.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 66-138 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique, modifiée par l'ordonnance n° 71-20 du 9 avril 1971 ;

Vu le décret n° 66-143 du 2 juin 1966 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires ;

Vu le décret n° 67-135 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration, modifié par le décret n° 68-170 du 20 mai 1968 ;

Vu le décret n° 67-136 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires d'administration, modifié par le décret n° 68-171 du 20 mai 1968 ;

Vu le décret n° 67-137 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents d'administration ;

Vu le décret n° 67-138 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des sténodactylographes ;

Vu le décret n° 67-139 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents dactylographes ;

Vu le décret n° 67-141 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des conducteurs d'automobiles de 1<sup>ère</sup> catégorie ;

Vu le décret n° 67-143 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents de service ;

Vu le décret n° 68-212 du 30 mai 1968 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents de bureau ;

Vu les procès-verbaux des commissions paritaires interministérielles compétentes à l'égard des différents corps d'administration générale de moins de 20 agents, en date des 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 22 mai 1972 ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont désignés membres des jurys de titularisation à l'égard des corps d'administration générale de moins de 20 agents, les dénommés ci-après :

#### A) Corps des attachés d'administration :

M. Abderrahmane Kiouane, directeur général de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des attachés d'administration, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Hocine Bousseloub, attaché d'administration titulaire, membre titulaire de la commission paritaire à l'égard du corps des attachés d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

#### B) Corps des secrétaires d'administration :

M. Hachemi Kherfi, sous-directeur de la réglementation et de la documentation à la direction générale de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des secrétaires d'administration, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Akli Amara, secrétaire d'administration titulaire, membre titulaire de la commission paritaire à l'égard des secrétaires d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

#### C) Corps des agents d'administration :

M. Mohamed Ghenim, sous-directeur des personnels et du contrôle à la direction générale de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents d'administration, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Abderrahmane Bouchamé, agent d'administration titulaire, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

**D) Corps des sténodactylographes :**

M. Yahia Alt Slimane, sous-directeur de la formation administrative et du perfectionnement à la direction générale de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard du corps des sténodactylographes, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

Mme Houssein née Fadila Hamitouche, sténodactylographe titulaire, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des sténodactylographes, est désignée par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

**E) Corps des agents de bureau :**

M. Mohamed Zinet, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents de bureau, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Hamid Souami, agent de bureau titulaire, membre suppléant de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents de bureau, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

**F) Corps des agents dactylographes :**

M. Abdelkader Ahmed Khodja, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents dactylographes, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Rabah Abdiche, agent dactylographe, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents dactylographes, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

**G) Corps des conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie :**

M. Mohamed Chaouche, représentant de l'administration suppléant auprès de la commission paritaire interministérielle à l'égard du corps des conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Abdelkader S.N.P., conducteur d'automobile de 1ère catégorie titulaire, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

**H) Corps des agents de service :**

M. Abdellah Souici, représentant de l'administration suppléant auprès de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents de service, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. M'Hamed Bachir, agent de service titulaire, membre suppléant de la commission paritaire à l'égard des agents de service, est désigné en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

Art. 2. — Un responsable du service du personnel de chaque ministère intéressé par les présents jurys, y assistera.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 mai 1972.

P. le ministre de l'intérieur,

Le secrétaire général,

Hocine TAYEBI

## MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 22 avril 1972 fixant les subdivisions des directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya.

Le ministre des travaux publics et de la construction,

Vu l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la wilaya et notamment son titre III, chapitre I ;

Vu le décret n° 70-83 du 12 juin 1970 portant organisation du conseil exécutif de wilaya et notamment ses articles 6 et 9 ;

Vu le décret n° 70-158 du 22 octobre 1970 portant constitution du conseil exécutif de la wilaya de Sétif ;

Vu le décret n° 70-166 du 10 novembre 1970 portant composition des conseils exécutifs des wilayas ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juin 1971 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la direction de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya, et notamment son article 1<sup>er</sup>, dernier alinéa ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Chaque direction de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya comporte les subdivisions suivantes :

1°) Des subdivisions territoriales, à raison d'une subdivision par daïra et d'une subdivision pour l'agglomération urbaine d'Alger.

2°) Les subdivisions spécialisées ci-après :

— une subdivision d'assistance technique aux communes ;

— une subdivision du parc à matériel ;

— pour les wilayas du littoral, une subdivision maritime, le cas échéant.

Art. 2. — Les subdivisions prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus sont organisées en sections :

1°) Les subdivisions territoriales comportent des sections territoriales dont chacune couvre le territoire d'une ou plusieurs communes. Toutefois, les sections territoriales de la subdivision de l'agglomération urbaine d'Alger, couvrent chacune trois arrondissements de la ville.

2°) Les subdivisions spécialisées comportent des sections spécialisées, chacune dans l'un des domaines de compétence de la subdivision dont elle relève. Les subdivisions maritimes spécialisées peuvent, en outre, comporter des sections littorales couvrant le littoral d'une ou plusieurs communes.

Art. 3. — La compétence territoriale ou spécialisée de l'ensemble des subdivisions et sections susvisées, est précisée dans le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale du ministère des travaux publics et de la construction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 22 avril 1972.

Abdelkader ZAIBEK

**TABEAU ANNEXE**  
**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT**  
**DE LA WILAYA D'ALGER**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Alger-ville		Alger centre	Alger	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> arrondissements.
		Alger nord	Alger	6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 11 <sup>ème</sup> arrondissements.
		Alger est	Alger	8 <sup>ème</sup> , 9 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> arrondissements.
		Alger sud	Alger	4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> et 12 <sup>ème</sup> arrondissements.
Alger-Sahel	Chéraga	Ouest	Staouéli	Staouéli, Aïn Boujan, Chéraga, Mahelma, Zéralda.
		Est	Birkhadem	Birkhadem, Douéra, Draria, Saoula.
Blida	Blida	Blida	Blida	Blida, Chiffa, Mouzaïa, Oued El Alleug.
		Boufarik	Boufarik	Boufarik, Birtouta, Bouinan, Chebli, Souma.
		Hadjout	Hadjout	Hadjout, Ahmer El Aïn, Bourkika, El Affroun, Merad
		Koléa	Koléa	Koléa, Bou Ismaïl, Douaouda, Fouka, Tipasa.
Rouiba	Rouiba	Rouiba	Rouiba	Rouiba, Aïn Taya, Bordj El Bahri, Bordj El Kiffan, Dar El Beïda, Khemis El Khechna, Ouled Moussa, Réghala.
		Larba	Larba	Larba, Bougara, Meftah, Sidi Moussa.
		Thénia	Thénia	Thénia, Boudouaou, Zemmouri.
Maritime	Alger	A	Alger	Etudes.
		B	Alger	Travaux
Parc à matériel	Alger	A	Alger	Gestion.
		B	Alger	Travaux
Assistance technique aux communes	Alger	A	Alger	Voirie
		B	Alger	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT**  
**DE LA WILAYA DE ANNABA**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège Sections	COMMUNES
Annaba	Annaba	Annaba	Annaba	Annaba, Seraldi, El Hadjar
		Berrahal	Berrahal	Berrahal, Chetaïbi, Ben Azzouz, Aïn Berda, Nechmeya
		Drean	Drean	Drean, Boukamouza, Bouchegouf, Ben Mehidi, Asfour, Besbes.
Guelma	Guelma	Guelma I	Guelma	Guelma, Héliopolis, Guelma Bou Sba, Bouati Mahmoud, El Fedjoudj, Boumahra Ahmed, Belkheir.
		Guelma II	Guelma	Aïn Hassainia, Bou Hamdane, Sellaoua An-nouna, Khezaras, Aïn Larbi.
Souk Ahras	Souk Ahras	Souk Ahras I	Souk Ahras	Souk Ahras, Mechroha, Hammam M'Beïla, Oued Cheham, Hannencha.
		Souk Ahras II	Souk Ahras	Ouled Driss, Khedars, Merahna, Zarouria, Taoura.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE ANNABA  
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
El Kala	El Kala	El Kala	El Kala	El Kala, Souarakh, Ain El Assel.
		Bouteldja	Bouteldja	Beni Amar, El Tarf, Ain Kerma, Bou Hadjar.
El Aouinet	El Aouinet	El Aouinet	El Aouinet	El Aouinet, Ouenza, Morsott, Ain Zerga.
		Sedrata	Sedrata	Serirata, Bir Bou Haouch, Mouladhefm, M'Daouroussa.
Tebessa	Tebessa	Tebessa I	Tebessa	Tébessa, El Kouif, Hammamet, Ekma Labiod, Bir El M'Kaddem.
		Tebessa II	Tebessa	Cheria, Oglia Gasses, Bir El Ater, Negrine, Djebel Onk
Maritime	Annaba	Etudes	Annaba	Bureau d'études.
		Travaux	Annaba	Ports Annaba et Chetaibi.
		Travaux	El Kala	Port d'El Kala.
Parc à matériel	Annaba	A	Annaba,	Gestion
		B	Annaba	Travaux.
Assistance technique aux communes	Annaba	A	Annaba	Voirie.
		B	Annaba	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE L'AURES**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Batna	Batna	Batna	Batna	Batna, El Madher, Ain Touta, Ain Yagout.
		Timgad	Timgad	Timgad, Ouled Fadel, Chemmora, Tazoult Lambèse.
Arris	Arris	Arris	Arris	Arris, M'Chounèche, Ichemoul, T'Kout.
		Menaa	Menaa	Menaa, Bouzina, Teniet El Abed, Oued Taga.
Barika	Barika	Barika	Barika	Barika, Bitam, Ouled Sidi Slimane, M'Doukal, N'Gaous, Seggana.
		Magra	Magra	Magra, Ain Khadra, Berhoum, Djezzar.
Khenchela	Khenchela	Khenchela	Khenchela	Khenchela, M'Toussa, Ouled Rechache, Chechar, Mahmel, Khangat Sidi Nadji.
		Kais	Kais	Kais, Fais, Bouhmama, El Hamma.
Biskra	Biskra	Biskra	Biskra	Biskra, Ain Zaatout, Chetma, Djemmorah, El Kantara, Sidi Okba, Zeribet El Oued.
		Ouled Djellal	Ouled Djellal	Ouled Djellal, Bouchagroun, Doucen, Ouled Rahma, Oumache, Foughala, Ourial, Ouled Harkat, Sidi Khaled, Tolga.
Merouana	Merouana	Merouana	Merouana	Merouana, Hidoussa, Taxient, Ras El Aioun.
		Seriana	Seriana	Seriana, Oued El ma, Ain Djasser, Ouled Selem.
Parc à matériel	Batna	A	Batna	Gestion.
		B	Batna	Travaux
Assistance technique aux communes	Batna	A	Batna	Voirie
		B	Batna	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA D'EL ASNAM**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
El Asnam	El Asnam	El Asnam	El Asnam	El Asnam, Boukadir, Ouled B/Abdelkader, Sendjas, El Karimia, Oued Fodda, Oued Farès.
		Bordj Bou Naama	Bordj Bou Naama	Beni Hindel, Beni Boukhanous, Lardjem, Lazharia.
Ténès	Ténès	Ténès	Ténès	Ténès, Beni Haoua, Zeboudja Abou El Hassan, El Marsa, Bouzghala.
		Taougrite	Taougrite	Ain Merane, Taougrite .
Ain Defla	Ain Defla	Ain Defla	Ain Defla	Ain Defla, Arib, Djelida, Ahl El Oued, Rouina.
		El Attaf	El Attaf	El Attaf, El Abadia, Kherba.
Milliana	Milliana	Khemis Milliana	Khemis Milliana	Khemis Milliana, Djendel, Oued Chorfa.
		Milliana	Milliana	Milliana, Boumedfaa, Oued Djer.
Teniet El Had	Teniet El Had	Teniet El Had	Teniet El Had	Teniet El Had, Bordj El Emir Abdelkader, El Hassania, Khémisti, Laayoune, Tarik Ibn Ziad.
Cherchell	Cherchell	Cherchell	Cherchell	Cherchell, Damous, Gouiza, Menaceur.
Parc à matériel	El Asnam	A	El Asnam	Gestion
		B	El Asnam	Travaux
Assistance aux communes	El Asnam	A	El Asnam	Voirie
		B	El Asnam	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Constantine	Constantine	Constantine nord	Constantine	Constantine, Hama Bouziane, Zighout Youcef, Didouche Mourad.
		Constantine est	Oued Zenati	Oued Zenati, Ain Abid, El Khroub, Tamlouka, Ain Makhlouf.
		Constantine sud	Chelghoum El Aid	Chelghoum El Aid, Ouled Athmenia, Tadjanet, Ebn Ziad.
Ain Beida	Ain Beida	Ain Beida	Ain Beida	Ain Beida, Ain Babouche, Berriche, Dhalaa, F'Kirina Ksar Sbahi Meskiana, Oum El Bouaghi, Ain Toulla.
Ain M'Lila	Ain M'Lila	Ain M'Lila	Ain M'Lila	Ain M'Lila, Ain Fakroun, Ain Kercha, Bir Chouhada, Sigus, Telerghma, Souk Naamane.
Collo	Collo	Collo	Collo	Collo, Ain Kechera, Beni Ouelbane, Ouled Attia, Oum Toub, Tamalous, Zitouna.
El Milla	El Milla	El Milla	El Milla	El Milla, El Ancer, Settara, Sidi Marouf.
Jijel	Jijel	Jijel	Jijel	Jijel, Chahana, Chekfa, Djimla, El Aouana, Rekkada Metletine, Sidi Abdelaziz, Taher, Ziama Mansouria.
Mila	Mila	Mila	Mila	Mila, Bouhatem, Djemila, Ferdjioua, Grarem, Ouled Endja, Rouached.
Skikda	Skikda	Skikda	Skikda	Skikda, El Hedaïek, Ramdane Djamal, Salah Bouchaour.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE  
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Skikda	Skikda	El Arrouch	El Arrouch	El Arrouch, Ain Charchar, Es Sebt, Roknia, Ouled Habeba, Em Jez Ed Chich.
		Azzaba	Azzaba	Azzaba, Sidi Mezghiche, Stora.
Maritime	Skikda	A	Skikda	Etudes
		B	Skikda	Travaux
Parc à matériel	Constantine	A	Constantine.	Gestion
		B	Constantine.	Travaux
Assistance technique aux communes	Constantine	A	Constantine.	Voirie
		B	Constantine.	Bâtiment

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Mostaganem	Mostaganem	Mostaganem	Mostaganem	Mostaganem, Stidia, Hassi Mamèche.
		Ain Tédélès	Ain Tédélès	Ain Tédélès, Kheir Dine, Oued El Kheir.
		Mesra	Mesra	Mesra, Bouguirat, Ain Nouissy.
Mascara	Mascara	Mascara	Mascara	Mascara, Maoussa, Ain Farès.
		Hacine	Hacine	Hacine, Bou Hanifia, Tizi.
		Ghriss	Ghriss	Ghriss, Froha, Matemore
		Ain Fekan	Ain Fekan	Ain Fekan, Oued Taria.
Oued Rhlou	Oued Rhlou	Oued Rhlou	Oued Rhlou	Oued Rhlou, Jdiouja, El H'Madna, Ouarsane.
		Sidi M'Hamed Benali	Sidi M'Hamed Benali	Sidi M'Hamed Benali, Mazouna, Médjouna.
		Ammi Moussa	Ammi Moussa	Ammi Moussa, Lahlaf, Ouled Aych.
		Ramka	Ramka	Ramka, Melaab, Ain Tarik.
Relizane	Relizane	Relizane	Relizane	Relizane, El Matmar, Oued El Djemas, Sidi Khettab.
		Mendès	Mendès	Mendès, Oued Es Salam, Zemmora.
		Kalâa	Kalâa	Kalâa, L'Hillil, Sidi M'Hamed Ben Aouda.
Tighennif	Tighennif	Sidi Kadda	Sidi Kadda	Sidi Kada, Khalouia, Aouf, Tighennif.
		Oued El Abtal	Oued El Abtal	Oued El Abtal, Hachem, El Bordj.
Sidi Ali	Sidi Ali	Sidi Ali	Sidi Ali	Sidi Ali, Hadjadj, Ouled Maala.
		Khadra	Khadra	Khadra, Sidi Lakhdar, Achâacha.
Mostaganem (Maritime)	Mostaganem	A	Mostaganem	Etudes
		B	Mostaganem	Travaux.
Parc à matériel	Mostaganem	A	Mostaganem	Gestion
		B	Mostaganem	Travaux.
Assistance technique aux communes	Mostaganem	A	Mostaganem	Voirie.
		B	Mostaganem	Bâtiments.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DES OASIS**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Ouargla	Ouargla	Ouargla	Ouargla	Ouargla (partie)
		Hassi Messaoud	Hassi Messaoud	Ouargla (partie), Bordj Omar Driss
Djanet	Djanet	Djanet	Djanet	Djanet
		In Aménas	In Aménas	Illizi
El Goléa	El Goléa	El Goléa	El Goléa	El Goléa
El Oued	El Oued	El Oued	El Oued	El Oued, Guemar, Kaouline, Robbah, Debila.
Ghardaïa	Ghardaïa	Ghardaïa	Ghardaïa	Berriane, Ghardaïa, Guerara, Metlili Chaamba.
In Salah	In Salah	In Salah	In Salah	In Salah, Aoulef.
Laghouat	Laghouat	Laghouat	Laghouat	Laghouat, Larbaa.
Tamanrasset	Tamanrasset.	Tamanrasset.	Tamanrasset.	Tamanrasset.
Touggourt	Touggourt	Touggourt	Touggourt	Djamaa, El Hadjira, El Meghaïer, Taïbet, Touggourt.
Parc à matériel	Ouargla	A	Ouargla	Gestion
		B	Ouargla	Travaux
Assistance technique aux communes	Ouargla	A	Ouargla	Voirie
		B	Ouargla	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA D'ORAN**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Oran	Oran	Oran	Oran	Oran, Bir El Djir, Bou Tiéls, Es Senia, Mers El Kebir, Misserghin, Oued Tiélat.
		Arzew	Arzew	Arzew, Bettlous, Boufatis, Gdyl.
Ain Témouchent.	Ain Témouchent	Ain Témouchent	Ain Témouchent	Ain Témouchent, Aghlal, Ain Kihal, Ain Tolba, Chaabat El Leham, El Malah, Oued Sebbah, Sidi Ben Adda, Terga.
		Hammam Bou Hadjar	Hammam Bou Hadjar	Hammam Bou Hadjar, Ain El Arbaa, El Amiria, Hassasna, Hassi El Ghella, Oued Berkèche, Tamroura.
Mohammadia	Mohammadia	Mohammadia	Mohammadia	Mohammadia, Bou Henni, El Ghomri, Mactâ Douz.
		Sig	Sig	Sig, Oggaz, Zahana.
Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès, Ain El Berd, Belarbi, Sftzeï, Sidi Hamadouche, Sidi Lahssen, Telloum, Tenira, Tessala.
		Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Ben Badis, Boukhanefis, Hassi Zehana, Sidi Ali Ben Youb, Sidi Ali Boussidi.
Télagh	Télagh	Télagh	Télagh	Télagh, Dhaya, El Gor, Marhoum, Moulay Shissen, Oued Taourira, Ras El Ma, Teghalimet.
Maritime	Oran	A B C	Oran Oran Arzew	Etudes. Travaux. Travaux.
Parc à matériel	Oran	A	Oran	Gestion
		B	Oran	Travaux
Assistance technique aux communes		A	Oran	Voirie
		B	Oran	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE SAIDA**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Saida	Saida	Saida	Saida	Saida, Ouled Khaled.
		Balloul	Balloul	El Hassasna, Ouled Brahim.
		Meftah Sidi Boubekeur	Meftah Sidi Boubekeur	Daoud, Sidi Boubekeur.
		Moulay Larbi	Moulay Larbi	Ain El Hadjar, Sidi Ahmed.
Mecheria	Mecheria	Mecheria	Mecheria	El Biod, Mecheria, Mekmene, Ben Amar, Naama.
Ain Sefra	Ain Sefra	Ain Sefra	Ain Sefra	Ain Sefra, Asla, Bousseghoun, Moghrar.
El Bayadh	El Bayadh	El Bayadh	El Bayadh	Ain El Orak, Boualem, Bougtob, El Bayadh, Rogassa, Brezina, El Abiodh Sidi Cheikh.
Parc à matériel	Saida	A	Saida	Gestion.
		B	Saida	Travaux
Assistance technique aux communes	Saida	A	Saida	Voirie
		B	Saida	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE LA SAOURA**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Béchar	Béchar	Béchar		Bechar, Beni Ounif, Kenadsa.
		Abadla		Abadla, Taghit, Tabelbala.
Beni Abbès	Beni Abbès	Beni Abbès	Beni Abbès	Béni Abbès, Igh El Ouata, Kerzaz, Saoura Essoufla.
Adrar	Adrar	Adrar	Adrar	Adrar, Tsabit, Fenoughil.
		Reggane	Reggane	Reggane, Zaouiet Kounta.
Timimoun	Timimoun	Timimoun	Timimoun	Taghouzi, Timimoun, Aougrou, Tinerkouk.
Tindouf	Tindouf	Tindouf	Tindouf	Tindouf, Reguibat.
Parc à matériel	Béchar	A	Béchar	Gestion.
		B	Béchar	Travaux
Assistance technique aux communes	Béchar	A	Béchar	Voirie
		B	Béchar	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE SETIF**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Sétif	Sétif	Sétif	Sétif	Sétif, Ain Abessa, Ain Oulmène, Ain Taghrout, Guidjel.
Bejaia	Béjaia	Béjaia	Béjaia	Béjaia, Barbachâ, Aokas, El Kseur, Darguina, Kendira, Amizour, Souk El Tenine, Tichi, Toudja, Taskriout.
Bord Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj, Bordj Ghdîr, Bordj Zemmoura, Djaafra, El Hammadia, El Mehîr, Mansoura, Medjana, Ras El Oued, Sidi Embarek, Teniet En Nasr.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE SETIF  
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
El Eulma	El Eulma	El Eulma	El Eulma	El Eulma, Aïn Azel, Aïn El Ahdjar, Bazer Sakra, Beïda, Bordj Béni Fouda, Bir El Arche, Oum Ladjoul, Salah Bey.
Akbou	Akbou	Akbou	Akbou	Akbou, Boudjellil, Ouzellaguen, Seddouk, Tazmalt, Ighil Ali, Mahfouda.
Bougaa	Bougaa	Bougaa	Bougaa	Bougaa, Beni Chebana, Beni Ourtlane, Bousseïam, Guenzet, Tala Ifaçene.
Aïn El Kebira	Aïn El Kebira	Aïn El Kebira	Aïn El Kebira	Aïn El Kébira, Amoucha, Babor, Kherrata, Arbaoun.
M'Sila	M'Sila	M'Sila	M'Sila	M'Sila, Chellal, Hammam Dalaa, Maadid, M'cif, Ouanougha, Ouled Ali, Guebala, Ouled, Derradj.
Sidi Aïch	Sidi Aïch	Sidi Aïch	Sidi Aïch	Sidi Aïch, Adekar, Kebouche, Akfadou, Chemini, Samaoune, Taourirt Ighil, Timzerit Il Matten.
Maritime	Béjaia	A	Béjaia	Etudes
		B	Béjaia	Travaux
Parc à matériel	Sétif	A	Sétif	Gestion.
		B	Sétif	Travaux
Assistance technique aux communes		A	Sétif	Voirie
		B	Sétif	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE TIARET**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Tiaret	Tiaret	Sougueur	Sougueur	Sidi Abdelghani, Sougueur, Mellakou.
		Aïn Dheb	Aïn Dheb	Aïn Dheb, Tousnina, Tiaret, Dahmouni.
		Rahouia	Rahouia	Guertoufa, Rahouia, Mecheraa Asfa, Djillal Ben Amar.
		Oued Lili	Oued Lili	Omar, Oued Lili, Keria, Sidi Ali Mellal, Sidi Hosni.
Frenda	Frenda	Medriassa	Medriassa	Medriassa, Aïn Kermes, Ouled Djerad, Frenda.
		Aïn El Hadid	Aïn El Hadid	Aïn El Hadid, Takhmaret, Medroussa.
Tissemsilt	Tissemsilt	Mehdia	Mehdia	Mehdia, Aïn Dzarit, Hamadia, Ouled Bessam, Tissemsilt, Ammari.
Aflou	Aflou	Brida	Brida	Brida, Aïn Sidi Ali, El Ghicha, Aflou, Gueltat Sidi Saad.
Parc à matériel	Tiaret	A	Tiaret	Gestion.
		B	Tiaret	Travaux
Assistance technique aux communes	Tiaret	A	Tiaret	Voirie
		B	Tiaret	Bâtiment.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE TIZI OUZOU

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Azazga	Azazga	Azazga	Azazga	Azazga, Bousguen, Illoula Oumalou.
		Azeffoun	Azeffoun	Azeffoun, Yakouren, Zekri.
		Mekla	Mekla	Mekla, Timizart, Fréha.
		Maritime	Azeffoun	
Bouira		Bouira	Bouira	Bouira, Bechloul, Haizer.
		M'Chedallah	M'Chedallah	M'Chedallah, Chorfa, Ahi El Ksar.
Bordj Ménaiel	Bordj Ménaiel	Bordj Ménaiel	Bordj Ménaiel	Bordj Ménaiel, Isser, Chabet El Aneur.
		Dellys	Dellys	Dellys, Baghla, Sidi Daoud.
		Tadmait	Tadmait	Tadmait, Naciria.
		Maritime	Dellys	
Dra El Mizan	Dra El Mizan	Dra El Mizan	Dra El Mizan	Dra El Mizan, Aomar, Tizi Ghenif, Oued Ksari.
		Boghni	Boghni	Boghni, Ouadhia.
Lakhdaria	Lakhdaria	Lakhdaria	Lakhdaria	Lakhdaria, Bouderbala, Béni Amrane.
		Kadria	Kadria	Kadria, Guerouma, Maala.
Larba Naït Irathen	Larba Naït Irathen	Larba Naït Irathen	Larba Naït Irathen	Larba Naït Irathen, Irdjen, Tizi Rached.
		Tassaf ou Ouacif	Tassaf ou Ouacif	Ouacif, Beni Yenni, Tassaft.
		Ain El Hammam	Ain El Hammam	Ain El Hammam, Iferhounen.
Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou, Makouda, Béni Douala.
		Dra Ben Khedda	Dra Ben Khedda	Dra Ben Khedda, Maatka,
		Tigzirt	Tigzirt	Tigzirt, Iflissen, Ouaguenoun.
		Maritime	Tigzirt	
Parc à matériel	Tizi Ouzou	A	Tizi Ouzou	Gestion.
		B	Tizi Ouzou	Travaux
Assistance technique aux communes.	Tizi Ouzou	A	Tizi Ouzou	Voirie
		B	Tizi Ouzou	Bâtiment.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE MEDEA

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Médéa	Médéa	Médéa	Médéa	Médéa, Ouzera, Ouamri.
		Berrouaghia	Berrouaghia	Berrouaghia, El Omaria, Rebaia, Si Mahdjoub, Zoubiria.
Ain Oussera	Ain Oussera	Ain Oussera	Ain Oussera	Ain Oussera, Birine, Zenzah.
		Ksar Chellala	Ksar Chellala	Ksar Chellala, Sidi Ladjel, Z'Malet El Emir Abdelkader.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE MEDEA  
(SUITE)

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Bou Saada.	Bou Saâda	Bou Saâda	Bou Saâda	Bou Saâda, Ain El Melh, Ben Srou, Djebel Messad, Medjedel, Ouled Sidi Brahim, Sâim, Sidi Ameer.
Djelfa	Djelfa	Djelfa nord	Hassi Bahbah	Charef, El Idrissia, Hassi Bahbah.
		Djelfa centre	Djelfa	Djelfa, Ain El Bell.
		Djelfa sud	Messaad	Feidh, El Botma, Messaad.
Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari	Aziz Chahbounia, Ksar El Boukhari, Ouled Helal.
			Ain Boucif	Ain Boucif, Ouled Maaref, Tlejet Ed Douaira.
Sour El Ghozlane	Sour El Ghozlane	Sour El Ghozlane	Sour El Ghozlane	Ain Bessem, Bordj Okhriss, Djouab, Dirah, El Hachimia, Sour El Ghozlane, Bir Ghablou.
		Sidi Aissa	Sidi Aissa	Ain El Hadjel, Chehalat El Adhaoura, Sidi Aissa.
Béni Slimane	Béni Slimane	Bouskène	Bouskène	Béni Slimane, Souagui.
		Tablat	Tablat	Tablat, El Azizia, Aissaouia.
Parc à matériel		A	Médéa	Gestion.
		B	Médéa	Travaux
Assistance technique aux communes		A	Médéa	Voirie
		B	Médéa	Bâtiment.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE TLEMCEM

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Tlemcen	Tlemcen	Ouled Mimoun	Ouled Mimoun	Ouled Minoum, Ain Fezza.
		Bensekrane	Bensekrane	Bensekrane, Sidi Abdelli, Ain Tellout.
		Tlemcen	Tlemcen	Tlemcen, Hennaya.
		Sabra	Sabra	Sabra, Béni Mester.
Beni Saf	Beni Saf	Beni Saf	Beni Saf	Béni Saf, Oulhaça Gheraba.
		Honaine	Honaine	Honaine, Béni Ouarsous.
		Remchi	Remchi	Ain Youcef, Remchi.
		Maritime	Beni Saf	
Ghazaouet	Ghazaouet	Ghazaouet	Ghazaouet	Ghazaouet, Souahlia, Djebala.
		Nedroma	Nedroma	Fillaoucène, Nedroma.
		Maritime	Ghazaouet	
Maghnia	Maghnia	Maghnia	Maghnia	Hammam Boughrara, Maghnia, Sidi Medjahed.
		Marsat Ben M'Hidi	Marsat Ben M'Hidi	Bab El Assa, Marsat Ben M'Hidi.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE TLEMCCEN  
(SUITE)**

Subdivisions	Sièges des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Sebdou	Sebdou	Sebdou	Sebdou	El Aricha, Sebdou, Sidi Djilali.
		Khemis, Béni Senous	Khemis	Béni Senous, Terni Béni Hadjel.
Parc à matériel	Tlemcen	A	Tlemcen	Gestion
		B	Tlemcen	Travaux
Assistance technique aux communes	Tlemcen	A	Tlemcen	Voirie
		B	Tlemcen	Bâtiment.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE**

Décret du 5 août 1972 mettant fin aux fonctions du directeur général de la société nationale des tanneries algériennes.

Par décret du 5 août 1972, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la société nationale des tanneries algériennes (TAL), exercées par M. Rabah Bouazziz.

**AVIS ET COMMUNICATIONS**

**MARCHES — Appels d'offres**

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS  
ET DE LA CONSTRUCTION**

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE  
ET DE L'EQUIPEMENT  
DE LA WILAYA DE ANNABA**

**BUREAU DES MARCHES**

**PROGRAMME D'EQUIPEMENT PUBLIC**

**Opération n° 61.11.9.32.08.15**

**AFFAIRE N° 1434 H**

**Reconstruction des services administratifs  
de l'hôpital civil d'El Kala**

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la reconstruction des services administratifs de l'hôpital civil d'El Kala (lot unique, tous corps d'état).

Les entrepreneurs intéressés peuvent retirer les dossiers auprès de M. André Philippon, architecte, 9, rue du C.N.R.A. à Annaba.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 14 octobre 1972 à 12 heures.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires à savoir :

- certificat de qualification et de classification professionnelle,
- attestations fiscales,
- attestation de la caisse de sécurité sociale,
- attestation de la caisse des congés payés,

devront parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, bureau des marchés, 12, Bd du 1<sup>er</sup> Novembre 1954 à Annaba.

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DU BUDGET**

**Sous-direction des constructions**

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction d'un centre de santé aux Annassers.

Les entreprises intéressées pourront soumissionner en lots groupés.

Lot n° 1 : terrassement, gros-cœuvre, étanchéité,

Lot n° 2 : menuiserie,

Lot n° 3 : plomberie sanitaire,

Lot n° 4 : électricité, téléphone,

Lot n° 5 : peinture, vitrerie,

Lot n° 6 : chauffage.

Les dossiers sont à consulter à la sous-direction des constructions du ministère de la santé publique, 2, rue Louise de Bettignie à Alger. Les dossiers sont à retirer chez CARTOPA, 22, rue Desfontaines à Alger.

Les offres devront être adressées sous pli recommandé ou déposées au ministère de la santé publique, 52, Bd Mohamed V à Alger. Elles doivent parvenir avant le 23 septembre 1972 à 12 heures et porter la mention suivante : « A ne pas ouvrir - Appel d'offres centre de santé des Annassers ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.